



Scouts
du Canada

District
du Montréal métropolitain

AVIS DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Assemblée générale annuelle des SMM – 26 mai 2024

LANCEMENT DU PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Lors de l'assemblée générale annuelle des SMM, le 26 mai prochain, huit (8) administrateurs.trices doivent être élu.e.s par les membres, pour un mandat d'un (1) an ou de deux (2) ans.

Les candidatures devront avoir été soumises au comité de mise en candidature au plus tard le vendredi 19 avril 2024, à midi.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Cliquer [ICI](#) pour remplir le formulaire électronique et joindre les annexes.

Notez bien, les personnes qui appuient les candidats par signature électronique pourraient recevoir un appel afin de valider leur recommandation du candidat. Une déclaration incomplète entraînera le rejet de la candidature.

ÉLECTION DE HUIT (8) ADMINISTRATEURS.TRICES

Voici les postes qui sont ouverts :

Trois (3) postes	Membres parmi tous les membres actifs, deux mandats de deux (2) ans, dont au moins une femme et un homme, ET POSTE NON POURVU L'AN PASSÉ, un mandat d'un (1) an.
Un (1) poste	Membre parmi les chefs et les animateurs.trices d'unités, mandat de deux (2) ans
Un (1) poste	Membre parmi les représentants des comités de soutien en gestion d'un groupe, mandat de deux (2) ans
Un (1) poste	Membre parmi les représentants des chefs de groupe - POSTE NON POURVU L'AN PASSÉ un mandat d'un (1) an.
Deux (2) postes	Membre de la communauté, mandat de deux (2) ans, dont au moins une femme, ET UN POSTE NON POURVU L'AN PASSÉ, d'un mandat d'un (1) an.



District du Montréal métropolitain
C.P 89021, CSP Malec
Montréal, (Québec) H9C 2Z3

info@scoutsmm.qc.ca
scoutsducanada.ca

QUE FONT LES ADMINISTRATEURS.TRICES ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SMM?

Les administrateurs.trices dirigent les activités et les affaires des SMM et en surveillent la gestion.

Ils(elles) ont un rôle de mandataire de la corporation et doivent agir dans le meilleur intérêt de celles-ci. À cet égard, les administrateurs.trices se doivent d'agir avec prudence et diligence dans les limites de leurs pouvoirs.

Pour en savoir plus, référez-vous à l'article 24 des règlements généraux de la corporation en cliquant [ICI](#) et à au site [Éducaloi](#).

HÉSITANT.E À DÉPOSER TA CANDIDATURE ?

N'hésitez pas à contacter le Conseil d'administration en écrivant à ca@scoutsmm.qc.ca afin d'en apprendre plus! Un processus a été mis en place afin de permettre aux candidats(es) d'avoir plus d'information sur le rôle du conseil d'administration.

De plus, après l'élection, un processus d'accueil et d'intégration est en place afin de permettre aux nouveaux administrateurs.trices afin de les former sur leurs nouvelles fonctions! Des questions sur le processus de mise en candidature ou d'élection?

N'hésitez pas à communiquer avec le comité de mise en candidature en écrivant au candidature@scoutsmm.qc.ca

4 avril 2024



District du Montréal métropolitain
C.P 89021, CSP Malec
Montréal, (Québec) H9C 2Z3

info@scoutsmm.qc.ca
scoutsducanada.ca